

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Procès-verbal

Le 20 février 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Christine BERTHET, Anne-Marie CHABERT, Evelyne COMBE, Françoise DA SILVA, Franck FOURNIER, Patrice FREY, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Patrick LEROY, Daniel VILLARDIER

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Valéry CUDEY pouvoir à Christine BERTHET

Absent excusé: Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Patrick LEROY

En préambule M. le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Décision sur les durées d'amortissement
- Intervention de l'EPF rue du Favre

Les conseillers acceptent à l'unanimité de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

M. LEROY Patrick est intervenu pour faire part de son opposition au vote du budget considérant que ce sera à l'équipe issue des prochaines élections municipales de le faire. M. le Maire maintient ce point à l'ordre du jour après avoir obtenu l'avis majoritaire des conseillers présents.

1/ Procès-verbal du conseil municipal précédent

Après délibération, il est décidé d'ajouter au paragraphe 7/ d) relatif à la location des salles dans le cadre de la campagne électorale des municipales de 2020 du procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2020 les éléments suivants :

« En réponse à cette remarque M. le Maire précise que lors des précédentes élections municipales, le Foyer Rural avait été loué au tarif particulier et que depuis 2014 pour les autres salles les choses ont changé. C'est ainsi que la salle des associations d'une capacité de 20 à 30 personnes restera gratuite permettant ainsi aux différents groupes de se réunir autant que de besoin. Cependant la salle des mariages permettant d'accueillir des réunions plus larges style réunion publique, le prix proposé tient compte de la capacité de cette salle 50 à 60 personnes. »

2/ Compte-rendu des décisions du maire

Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption les biens situés :

- Le Bourg, cadastré section B n° 1348 d'une superficie de 4 m²
- Le Bourg, cadastré section B n° 1 761 d'une superficie de 6 m²
- Les Bretatières, cadastré section C n° 1 712 d'une superficie de 363 m²
- 477 rue de Bèlignieux, cadastré section C n° 90 d'une superficie de 1 825 m²

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

3/ Budget général

Approbation du compte administratif 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de *Valérie Frey*, d'élaborant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard PERRET, maire de Bourg Saint Christophe, après s'être fait présenter le budget principal, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
résultats reportés	111 171.46 €			431 131.95 €		319 960.49 €
opérations de l'exercice	1 117 663.56 €	378 503.76 €	645 269.03 €	872 262.94 €	1 762 932.59 €	1 250 766.70 €
TOTAUX	1 228 835.02 €	378 503.76 €	645 269.03 €	1 303 394.89 €	1 762 932.59 €	1 570 727.19 €
résultats de clôture	850 331.26 €			658 125.86 €	192 205.40 €	
restes à réaliser	325 565.00 €	801 512.94 €				475 947.94 €
TOTAUX CUMULES	1 175 896.26 €	801 512.94 €		658 125.86 €	192 205.40 €	475 947.94 €
Résultats définitifs	374 383.32 €			658 125.86 €		283 742.54 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que **le compte est bon**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 658 125.86 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre 0 Pour 13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 226 993.91 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 431 131.95 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 658 125.86 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-850 331.26 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

475 947.94 €

Besoin de financement F

=D+E -374 383.32 €

AFFECTATION = C

=G+H 658 125.86 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

374 383.32 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

283 742.54 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Vote du budget 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 4 voix contre :

- **adopte le budget primitif** du budget général de Bourg Saint Christophe pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de fonctionnement,

dépenses 1 053 542.54 €

recettes 1 053 542.24 €

~ en section d'Investissement,

dépenses 2 145 761.26 €

recettes 2 145 761.26 €

Approbation du compte administratif 2019 budget assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de *Nathalie Frey*, d'élaborant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard PERRET, maire de Bourg Saint Christophe, après s'être fait présenter le budget principal, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
résultats reportés		25 989.11 €		435 777.53 €		461 766.64 €
opérations de l'exercice	90 501.61 €	101 421.00 €	110 823.73 €	144 511.08 €	201 325.34 €	245 932.08 €
TOTAUX	90 501.61 €	127 410.11 €	110 823.73 €	580 288.61 €	201 325.34 €	707 698.72 €
résultats de clôture		36 908.50 €		469 464.88 €		506 373.38 €
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		36 908.50 €		469 464.88 €		506 373.38 €
Résultats définitifs		36 908.50 €		469 464.88 €		506 373.38 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

Approbation du compte de gestion 2019 budget assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du budget assainissement, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que **le compte est bon**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat budget assainissement

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Contre 0 Pour 13

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice:

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 469 464,88 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 687,35 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	435 777,53 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	469 464,88 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	36 908,50 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	469 464,88 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	469 464,88 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote du budget assainissement 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- **adopte le budget primitif** du budget assainissement de Bourg Saint Christophe pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de fonctionnement,

dépenses 589 268,24 €
recettes 589 268,24 €

~ en section d'Investissement,

dépenses 578 208,50 €
recettes 578 208,50 €

Approbation du compte administratif 2019 budget commerce

Le conseil municipal réuni sous la présidence de *Valérie PEREY*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard PERRET, maire de Bourg Saint Christophe, après s'être fait présenter le budget principal, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
résultats reportés	772.68 €			9 520.78 €	772.68 €	9 520.78 €
opérations de l'exercice	3 465.87 €	772.68 €	0.00 €	4 275.50 €	3 465.87 €	5 048.18 €
TOTAUX	4 238.55 €	772.68 €	0.00 €	13 796.28 €	4 238.55 €	14 568.96 €
résultats de clôture	3 465.87 €			13 796.28 €		10 330.41 €
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 465.87 €			13 796.28 €		10 330.41 €
Résultats définitifs						10 330.41 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

Approbation du compte de gestion 2019 budget commerce

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du budget commerce, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que **le compte est bon**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget commerce dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat budget commerce

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 13

- un excédent de fonctionnement de : 13 796.28 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 4 275.50 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 9 520.78 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 13 796.28 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D. Solde d'exécution d'investissement -3 465.87 €

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E -3 465.87 €

AFFECTATION = C =G+H 13 796.28 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F 3 465.87 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

10 330.41 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Vote du budget commerce 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- **adopte le budget primitif** du budget commerce de Bourg Saint Christophe pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de fonctionnement,
dépenses 14 530.41 €
recettes 14 530.41 €

~ en section d'Investissement,
dépenses 15 575.87 €
recettes 15 575.87 €

6/ Demandes de subvention

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTTE** de verser les cotisations suivantes :
 - **CAUE : 68.30 euros**
 - **Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC) : 135.30 euros**

7/ Compte-rendu des commissions

a) Urbanisme

Demande de déclaration préalable :

143 Grande rue : création d'une porte pour accès au sous-sol

106 rue du Mas Choquet : piscine de 32 m² + local technique de 7 m²

b) Voirie

La réfection du chemin du Cugnet sera réalisée avec la commune de Pérouges.

c) Communication

Le prestataire va corriger les fautes ce qui permettra d'insérer sur le site de la commune la bonne version.

8/ Questions diverse

a) Amortissement

Lors de la dernière séance, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement pour les prestations suivantes :

Il propose :

- Budget assainissement :

Intervention sur réseaux usées = durée d'amortissement de 40 ans

- Budget général :

- Opération de moins de 2 000 euros = durée d'amortissement de 1 an
- Opération de plus de 2 000 euros pour les travaux d'alimentation électrique = durée d'amortissement de 15 ans
- Opération de plus de 2 000 euros pour les travaux de France Telecom = durée d'amortissement de 10 ans

b) Etablissement Public Foncier Conventions de portage foncier et de mise à disposition

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'aménagement programmée quartier du Favre, il convient de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) pour une durée de portage 4 ans. Les parcelles concernées par cette opération sont cadastrées section B n° 939 et B 1236 pour 345 m² pour un montant de 150 000 euros non compris les frais de portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 3 voix contre et 10 voix pour :

- D'APPROUVER les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus
- D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières
- De CHARGER Monsieur le Maire, de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de cette délibération.

c) Organisation matérielles des élections municipales

d) Conseil d'école

Etant donné l'évolution des effectifs, une demande est faite pour une ouverture de classe.

Les parents d'élèves ont envoyé un courrier à l'inspection. La demande a été réitérée dans le compte-rendu du conseil de classe.

Suite à des demandes de modification d'horaires des cours, il a été précisé que cela est du ressort de l'inspection.

Des demandes ont été formulées pour inscrire les enfants à la cantine en petite section.

Les animations et sorties ont été présentées.

Point sur les travaux en cours et ceux envisagés.

A Bourg Saint Christophe, les horaires ne sont pas respectés par les parents.

Les problèmes de stationnement devraient être régularisés après la mise en place des enrobés.

e) Le 21 février, dans le cadre de l'opération « Graines de lecteur », les élèves de 4 ans devront voter pour le livre qu'ils ont le plus aimé parmi les 5 livres qui leurs ont été lu par Mme Simone VAUDREY.

f) Monsieur le Maire prend la parole pour remercier les conseillers pour le mandat accompli.

La séance est levée à 23H30

Conseil municipal du 20 février 2020

Bernard PERRET, Maire	
Christine BERTHET, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Françoise DA SILVA, 3 ^{ème} adjointe	Daniel VILLARDIER, 4 ^{ème} adjoint
Evelyne COMBE	Franck FOURNIER
Estelle JANIN	Marc JANODY
Patrick LEROY	Estelle MOREAU
Anne-Marie CHABERT	Valéry CUDEY Pouvoir à Christine BERTHET